

# Session de mai 2007 : compte administratif 2006 et budget supplémentaire du budget 2007

## A l'ordre du jour de la session de mai

### le compte administratif 2006 et le budget supplémentaire 2007

Réuni en session plénière les 21 et 22 mai 2007, le Conseil général a fait le bilan de l'année passée à travers le "compte administratif" 2006. Il a également pris quelques décisions nouvelles, traduites par le "budget supplémentaire" 2007.

### **Le bilan de l'année passée, à travers le compte administratif 2006**

Derrière un chiffre record d'investissement (107 M€), le département se transforme tout en préservant sa santé financière.

Photographie exacte de l'activité de l'année passée, un « compte administratif » est riche d'enseignements sur la réalité de l'investissement, l'autofinancement, la gestion (à travers, en particulier, les dépenses de fonctionnement), l'endettement du Conseil général. Autrement dit, sur la véritable santé financière du département.

Pour 2006, année où le Conseil général a reçu de nouvelles compétences liées à la décentralisation (ex routes nationales, maison départementale des personnes handicapées + tout premiers personnels TOS des collèges), les comptes sont très révélateurs.

Un nouveau record d'investissement (107 M€) a été atteint grâce à un autofinancement préservé –conséquence d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le tout, avec un endettement qui progresse –mais de façon maîtrisée, l'Aube restant parmi les départements de France les moins endettés de sa strate.

Le Conseil général, dans ces conditions, reste en situation de mener des projets d'envergure sur son territoire.

### **Les grandes caractéristiques du compte administratif 2006**

#### **Un excédent global de 11 M€**

En 2006, les recettes ont été de 315,8 M€(+ 14 % par rapport à 2005).

Quant aux dépenses, elles ont été de 314 M€(+ 16 %). D'où, un excédent global de 11 M€ (9,2M€ en 2005) qui servira à financer le budget supplémentaire 2007.

#### **Un nouveau record d'investissement (107 M€qui traduit la volonté de transformer le département**

Poursuivant une évolution amorcée au début des années 2000 mais accentuée depuis 2005, les investissements 2006 ont fait un nouveau bond, passant de 80 à 107 M€en 2006.

Derrière les chiffres, il y a des actes qui traduisent la volonté des conseillers généraux d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du département.

Quelques grands dossiers financés pour partie sur le programme d'investissement 2006 :

- rénovation-extension des collèges Paul Portier (Bar-sur-Seine), Le Noyer marchand (Romilly-sur-Seine), Marie-Curie (Troyes),
- rénovation-extension de l'auberge de jeunesse de Rosières,
- extension de l'usine-relais de Chavanges abritant les Fontes de Paris,
- construction de la Maison des lacs à Mesnil-St-Père,
- construction de la halle sportive à Mesnil-St-Père,
- construction du 2e hôtel de bureaux sur la technopole de l'Aube (Troyes / Rosières),
- aménagement du Parc logistique de l'Aube (Buchères, Moussey, St-Léger),
- construction de la rocade sud-est de l'agglomération de Troyes,
- construction du carrefour giratoire de Vallant-St-Georges sur la RD 619,
- extension de l'UTT,
- extension de l'IUT,
- et toujours, d'importants travaux sur le réseau routier

### **Un autofinancement préservé (44,8 M€)**

Pour mémoire : l'autofinancement, c'est la part des recettes de fonctionnement pouvant être affectée à des dépenses d'investissement.

L'autofinancement, qui s'était tassé à partir de 2004, s'est maintenu en 2006:

44,8 M€(soit 19,5 % des recettes de fonctionnement) contre 43,2 M€en 2005.

Ces marges de manoeuvre que le département réussit à dégager, c'est le signe d'une bonne gestion, notamment de sa maîtrise des dépenses de fonctionnement.

### **Une gestion rigoureuse, avec, toujours, une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui peuvent l'être**

Le Conseil général a peu de prise sur des dépenses de fonctionnement telles que le RMI (+ 9,9 %) ou les frais de séjour et d'hébergement des personnes âgées (+ 5,6 %).

En revanche, il s'attache à toujours maîtriser les autres postes si bien que, malgré les fortes hausses en matière sociale, la hausse des dépenses de fonctionnement est limitée à 4 %.

Tout cela, à « périmètre constant » par rapport à 2005 - c'est-à-dire sans tenir compte des nouveaux transferts de compétences liés à la décentralisation -ex routes nationales, maison départementale des personnes handicapées, personnels TOS des collèges.

### **Un endettement qui progresse mais de façon limitée, et moindre que dans les départements comparables**

Après des années de baisse continue, la dette progresse depuis 2005.

Au 1er juin 2006, la dette s'établit à 75 M€(250 €/habitant), chiffre qu'il convient de rapprocher de l'investissement record décidé cette même année.

L'Aube reste toutefois parmi les départements de France les moins endettés si on le compare aux départements situés dans la même strate de population.

Au 31 décembre 2005 (dernières données connues), il était le 6e département le moins endetté sur les 28 départements de 200 000 à 500 000 habitants avec 158 €de dette par habitant (53 € dans les Landes, 814 €en Dordogne).

### **Budget supplémentaire 2007 du Conseil général de l'Aube : Quand la décentralisation sous-tend de nombreux rapports...**

Décidé en 2004, l'acte II de la décentralisation continue et continuera d'avoir des répercussions dans la vie du Conseil général. Quelques rapports figurant dans le budget supplémentaire 2007 témoignent de cette transformation (décisions concrètes, rapports entre collectivités, etc).

### **Un accès « départemental » pour le futur parc d'activités de Vulaines**

C'est l'exemple même d'un dossier qui aurait été très délicat à mener avant la décentralisation.

Pour réaliser le carrefour giratoire devant desservir le futur parc d'activités de Vulaines (\*), le Conseil général va récupérer dans son domaine une portion de voirie appartenant à la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône. Cette petite portion de route (100 mètres environ) est située entre le péage de Vulaines et la RD 660 (ex RN 60 Troyes-Sens, appartenant autrefois à l'Etat). Comme le Conseil général est devenu propriétaire, en 2006, de cette ancienne Nationale, il lui a été plus aisé d'obtenir l'incorporation, dans son propre domaine, de cette voirie – que si l'Etat détenait toujours la RN 60. Il aurait alors été difficile, en effet, de céder au département 100 mètres de voirie « coincés » entre le domaine autoroutier et le domaine national.

(\*) Un parc économique de 10 hectares réalisé par la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoise à proximité immédiate du diffuseur autoroutier de Vulaines.

### **Rapports Conseil général / Région en matière de développement économique**

#### **Une convention Région / département**

L'acte II de la décentralisation a consacré la Région comme chef de file du développement économique, afin d'assurer la coordination et la cohérence des actions. Il a aussi confirmé la possibilité, pour toutes les autres collectivités, d'agir également dans ce domaine en pleine autonomie, en concertation avec la Région. Une convention va ainsi être signée entre le Conseil général de l'Aube et la Région Champagne-Ardenne.

Ce document contractuel mentionne :

- les obligations prescrites par la loi de décentralisation d'avril 2004, en matière, notamment, de transmission d'informations,
- les règles générales applicables aux interventions économiques des collectivités,
- les dispositifs d'aides du Conseil général (exemples : aides à l'investissement des PME – PMI, soutien à la recherche & développement, aides aux PME et entreprises agricoles, diagnostic GEODE, etc).

### **Le Conseil général prêt à participer, en tant que « membre associé », à l'Agence régionale pour la recherche et l'innovation**

La Région Champagne-Ardenne a créé en janvier 2007 une Agence régionale pour la recherche et l'innovation (ARRI).

Cette structure entend accompagner des projets de recherche, ainsi que la mise en place de services aux entreprises – dans le but de renforcer recherche et innovation dans la région. Pour remplir ses missions, elle souhaite s'appuyer sur de multiples partenariats (Ets d'enseignement et de recherche, acteurs socio-économiques, pôle Industrie et agro-ressources, etc.).

Sollicité pour s'associer à l'action de l'agence, le Conseil général répond positivement.

Il interviendra en qualité de « membre associé » dans la mesure où :

- le Conseil général finance déjà des actions et a des engagements propres en matière de recherche et d'innovation,
- la plupart des structures saubaises oeuvrant dans ce domaine (UTT, pépinière, branches professionnelles...) seront présentes dans l'ARRI.

## **Groupement de commandes Conseil général - MDPH pour faire bénéficier de meilleurs tarifs la Maison des personnes handicapées**

Conséquence, là encore, de la décentralisation...

La création des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) a été confiée aux Conseils généraux en 2006. Cette structure unique, rappelons-le, gère désormais l'ensemble des questions ayant trait aux personnes handicapées.

Afin de faire bénéficier la MDPH d'économies d'échelles, dans le cadre des mises en concurrence (marchés publics), un groupement de commandes est constitué avec le Conseil général. Pour ses fournitures courantes comme pour les prestations de services dont elle aura besoin, ou les travaux courants de ses bâtiments, la MDPH bénéficiera ainsi de tarifs plus intéressants que si elle passait, seule, ses marchés.

## **Ajustement progressif des effectifs**

Au fur et à mesure que les anciens personnels d'Etat (\*) font jouer leur « droit d'option » en faveur de la Fonction publique territoriale, le Conseil général adapte ses effectifs pour les intégrer.

(\*) les TOS des collèges jusqu'à présent, mais aussi, bientôt, les ex agents DDE.

## ***Au fil des autres rapports...***

### **Diversification de la SEM Energie en énergie éolienne : abstention du Conseil général**

La SEM Energie, qui gère les réseaux de chauffage de La Chapelle-St-Luc/les Noës et du quartier troyen des Chartreux, souhaite diversifier ses activités – afin d'être moins dépendante des énergies fossiles.

Elle a notamment été sollicitée pour entrer dans le capital d'une société qui a pour but de créer, développer et exploiter un parc éolien sur Grandville/Lhuître : « Grandville Energie ». En tant qu'actionnaire de la SEM Energie, le Conseil général est amené à formuler un avis sur ce projet. Par souci d'équité, il s'abstiendra de prendre position. S'il porte une grande attention au développement de l'énergie éolienne, il n'en demeure pas moins que ces projets s'équilibrent économiquement, sans avoir besoin d'une aide quelconque. Or, un vote favorable équivaldrait à aider indirectement une opération dans un domaine que le Conseil général ne finance pas, d'ordinaire.

### **Un nouveau budget annexe suite au rachat des bâtiments Cycleurope à Romilly**

Conséquence directe du rachat récent, par le Conseil général, du patrimoine immobilier de Cycleurope, un nouveau budget annexe vient de faire son apparition. Il a désormais pour appellation : « bâtiment industriel de Romilly-sur-Seine ».

### **Vidéo-surveillance ponctuelle dans les transports scolaires en cas de problème**

Là où des difficultés sont connues, un système de vidéo-surveillance pourra désormais être mis en place dans les cars de transports scolaires placés sous la responsabilité du Conseil général.

Ce système ne fonctionnera jamais en permanence. Les caméras seront installées et désinstallées ponctuellement, en fonction des besoins – afin de faire la lumière sur certains agissements malheureusement de plus en plus fréquents (dégradations, violences, etc).

### **Transparence de la vie publique : les associations de consommateurs désormais associées aux projets de délégations de service public**

L'Aube sera désormais dotée d'une Commission consultative des services publics locaux.

Cette commission examinera les rapports et donnera des avis sur tout projet de délégation de service public et sur tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière (avant que le Conseil général prenne ses décisions).

Dans l'Aube, cette commission sera ouverte à 2 représentants d'associations locales de consommateurs : l'Union départementale des consommateurs de l'Aube et l'Union départementale des associations familiales.

Pour le reste, elle sera composée du président du Conseil général (ou de son représentant) ainsi que de 4 conseillers généraux désignés à la proportionnelle.